

Au reste, Nicole n'est ni le seul, ni le premier à proposer cette idée. On la trouve avant lui dans un commentateur assez connu des Évangiles. « Il est convenable de penser, dit Jacques Janson, que le Seigneur en croix a partagé les devoirs exprimés dans ses dernières paroles, non seulement entre la Mère et son disciple, mais encore entre l'Église et ses enfants rebelles » (1). Et cette interprétation, lui-même l'avait reçue de saint Ambroise. Parlant de l'éternelle possession de la vie, promise à Pierre, promise à Jacques et à Jean, les fils du tonnerre, promise par conséquent à quiconque imite Pierre, à quiconque devient fils du tonnerre : « Comment, fait-il demander à son auditeur, comment pourrai-je être *fils du tonnerre*? Vous pourrez l'être, répond-il, si vous reposez non sur la terre, mais sur la poitrine du Christ... Vous le serez, si vous êtes fils de l'Église. Que le Christ vous dise à vous aussi, du haut de son gibet : Voilà votre mère. Qu'il dise à l'Église : Voilà votre fils. Alors vous commencez à être fils de l'Église, quand vous contemplez sur sa croix le Christ vainqueur. Qui tient la croix à scandale est un juif, il n'est pas fils de l'Église ; il est un grec, celui qui la regarde comme une folie. Mais celui-là est vraiment fils de l'Église quiconsidère la croix comme un triomphe, qui voit en elle le trône du Christ triomphateur » (2).

(1) Jac. Jansonii *Expos. Evang. Joannis*, xix, 26, sq. Lovanii, 1630.

(2) S. Ambros., *Expositio Evang. sec. Luc.*, L. vii, n. 5. P. L. xv, 1700.

CHAPITRE IV

Comment tous les hommes, en particulier, bien que ce soit dans une mesure inégale, appartiennent à Marie comme enfants ; — et non seulement ceux qui sont venus au monde après Jésus-Christ, mais ceux-là même qui l'ont précédé, dès l'origine des siècles.

I. — Il s'agissait, dans les chapitres qui précèdent, de montrer comment l'Église est spécialement la Fille de Marie, bien qu'elle soit mère elle-même et la mère universelle des chrétiens. C'est maintenant l'heure d'étudier quels sont en particulier les enfants de la Reine du ciel, et dans quelle mesure ils participent à cette bienheureuse filiation. Puisqu'il y a eu une telle unanimité jusqu'ici parmi les Pères, les Saints et les maîtres de la doctrine sacrée, pour affirmer la maternité de grâce, il semblerait qu'on dût trouver le même accord sur l'étendue de cette maternité. Or, à première vue, ce qui nous frappe, c'est la diversité des opinions. Pour tous, il est vrai, Marie est la mère des hommes ; mais ces hommes, dont elle est la mère, sont loin d'être caractérisés d'une manière uniforme. D'après les uns, ce seraient toutes les *créatures raisonnables*, le *genre humain tout entier*, représenté par le bien-aimé disciple aux pieds de la croix ; d'après les autres, ce seraient tous les *fidèles*, c'est-à-dire, les chrétiens enfants de l'Église. Ceux-ci donnent pour fils à Marie les *justes*, amis du Christ et ses membres,

les vivants, régénérés par la grâce de l'adoption; ceux-là enfin, comme saint Bernardin de Sienne et saint Anselme, la font mère des *élus* et des prédestinés (1).

On pourrait à l'infini multiplier les exemples de divergence. Mais il vaut mieux montrer que cette divergence elle-même n'est qu'à la surface, et qu'au fond il n'y a chez tous qu'une seule et même doctrine, présentée sous des points de vue différents. Une preuve sans réplique, c'est que les mêmes auteurs, et souvent dans la suite des mêmes passages, définissent ainsi diversement la postérité spirituelle de Marie.

Essayons de rendre manifeste l'accord entre des textes si opposés en apparence; et pour le faire avec plus de clarté, posons comme principe une vérité reconnue généralement par tous. C'est que Marie est la mère de tous ceux qui ont Jésus-Christ pour Sauveur, et Dieu, pour père. Sur ce point, pas de discussion, ni d'incertitude: l'axiome est aussi incontesté qu'il est incontestable. Demandons maintenant si Jésus-Christ est mort pour sauver tous les hommes; ou, ce qui revient au même, si tous peuvent appeler Dieu leur père? La réponse n'est pas douteuse. Il faut l'affirmer, si l'on ne veut pas aller se ranger parmi les ennemis de la saine doctrine, au dix-septième siècle, les Jansénistes (2). Oui, le Fils de Dieu mourant sur le Calvaire offrit son sang, non pas seulement pour les prédestinés, non pas seulement pour les justes et pour les fidèles, mais encore pour l'universalité des

(1) Inutile de confirmer ces diverses appellations par des exemples. Ce que je viens de dire se trouve surabondamment justifié par une foule de textes, insérés en divers endroits de cet ouvrage, et notamment dans les commentaires sur les dernières paroles du Sauveur mourant.

(2) Voir la dernière des *cinq propositions* condamnées dans le livre de Jansénius.

hommes. Si cette proposition n'est pas dans toutes ses parties article de foi, c'est du moins l'expression de la doctrine catholique, telle qu'elle nous est manifestée par l'Écriture, par les Pères, par l'enseignement et la persuasion commune de l'Église (1).

Et pourtant, personne ne l'ignore, des Pères et saint Augustin, pour ne parler pas des autres, ont nié dans certaines circonstances que Dieu veuille le salut de tous les hommes, et que le sang de Jésus-Christ ait été versé pour tous, sans exception. On dirait plutôt que, suivant lui, la volonté *salvifique* et l'effusion du sang rédempteur atteignent ceux-là seulement qui en ont recueilli pleinement les effets. Mais un de ses disciples, saint Prosper d'Aquitaine, à l'aide d'une simple remarque, a fait disparaître l'apparente opposition du grand docteur avec le commun des Pères, et même avec ses propres écrits. « Oui, dit-il, on assure très justement que le Sauveur a été crucifié pour le salut du monde entier... Mais, d'autre part, on peut dire qu'il n'a été crucifié que pour ceux à qui sa mort a profité. Il a donné son sang pour le monde, et le monde n'a pas accepté la rédemption » (2). Saint Jean Chrysostôme avait déjà donné la solution. « Il a été offert pour effacer les péchés *de beaucoup d'hommes*. Pourquoi *de beaucoup*, et non pas *de tous*? Il est mort pour tous, afin que sa mort les sauvât tous, autant qu'il était en lui. Cette mort allait à réparer la ruine universelle; toutefois elle n'a pas fait disparaître tous

(1) Cf. I Tim., 11, 1, sqq.; IV, 10; II Cor., V, 14-16. Consulter pour les Pères Pétau, *de Deo*, L. X, c. 4, 5; *de Incarn.* L. XIII, c. 1, sqq.

(2) S. Prosper., *Responsa ad object. Gallor. Obj. ga.* P. L. LI, 165.

les péchés ni guéri tous les pécheurs, parce que ceux-ci ne l'ont pas voulu » (1).

Tous les hommes ont donc été rachetés, en ce sens que Jésus-Christ par sa mort a mérité pour tous les grâces capables de les sauver tous; et tous n'ont pas été rachetés et sauvés de fait, parce que la liberté humaine, résistant aux desseins de la divine miséricorde, n'a pas permis que l'universelle vertu de la Passion leur fût appliquée. Personne n'est exclu de la fontaine de vie qui coula des plaies du Sauveur; mais tous ne viennent pas y prendre le bain du salut. C'est ce que le docteur Angélique a coutume d'exprimer par deux mots que les théologiens emploient d'ordinaire après lui : « La passion du Christ a détruit tous les péchés et fait de tous les hommes autant d'enfants de Dieu *quant à la suffisance* de la satisfaction et du mérite, mais non *quant à l'effet; quoad sufficientiam satisfactionis et meriti, ... non autem quantum ad efficientiam* » (2).

Or, de même que dans un certain sens tous ne sont pas rachetés et sauvés, ainsi, parmi ceux qui participent aux fruits de la Passion, tous ne sont pas également rachetés et sauvés, parce que la mesure de participation n'est pas égale pour chacun (3). Il est donc vrai de dire que Jésus-Christ n'est pas également le Sauveur des hommes; il ne l'est pas des pécheurs comme des justes, des incroyants comme des fidèles, des élus comme de ceux qui ne persévèrent

(1) S. Joan. Chrysost., *hom. 17 in ep. ad Hebr.*, n. 2. P. G. LXIII, 429.

(2) S. Thom., in *Sent.* III, D. 19, q. 1, a. 1, sol. 2; cf. *de Verit.*, q. 29, a. 7, ad 4, 8 et 12; 3 p., q. 49, a. 1, sqq.

(3) C'est ainsi qu'il est dit de la Vierge immaculée qu'elle a été rachetée d'une manière plus sublime, *sublimius redempta*.

pas dans sa grâce. Et c'est en ce sens que l'Apôtre écrit du Dieu vivant « qu'il est le Sauveur de tous les hommes, *principalement* des fidèles » (1). Donc, pour tout résumer en deux mots, Jésus-Christ est *virtuellement* par sa mort le Sauveur de tous les hommes, mais il ne l'est pas *actuellement*, parce que tous ne participent pas à la vertu de son sang, comme il le faudrait pour arriver au salut. On comprend d'après ces principes comment Dieu, bien que toutes les créatures raisonnables puissent lui dire : Mon père, ne les tient pas au même degré pour ses enfants. C'est par la grâce sanctifiante et par l'effusion du Saint Esprit dans nos âmes que nous sommes formellement constitués fils d'adoption. D'où l'on voit que la paternité divine comporte, non moins que la qualité de Sauveur, des degrés aussi variés que les conditions dans lesquelles on se trouve par rapport à la grâce.

C'est en conséquence des mêmes principes que la théologie, traitant de l'incorporation des membres du Christ dans la personne mystique du Christ, y distingue des degrés analogues à ceux de la filiation divine et de la rédemption. Sans parler de ces malheureux, éternellement retranchés du corps du Christ pour être morts dans l'impénitence finale, il en est qui ne sont unis à Jésus-Christ, leur *tête*, qu'en puissance et par destination : je parle de ceux qu'aucun lien, pas même celui de la foi, ne rattache au divin Chef. En d'autres, tels que les pécheurs qui croient et qui espèrent, mais qui n'ont pas encore reçu par la justification la grâce sanctifiante et la charité, l'union n'est guère qu'en ébauche. Pour qu'elle soit parfaite, il faut le nœud

(1) I Tim., IV, 10.

sacré de l'amour divin. Encore la cohésion du Chef avec les membres, des chrétiens avec le Christ, n'aura-t-elle sa perfection suprême que dans la gloire : parce que c'est là seulement que la tête influe dans chaque membre toute la perfection de la vie surnaturelle, et que les membres sont unis à leur tête par des nœuds éternellement indissolubles (1).

Appliquons ces principes à la maternité spirituelle de Marie. Êtes-vous du nombre des élus qui jouissent de la gloire ; membres de Jésus-Christ avec la certitude de n'être jamais séparés de ce divin Chef, immuablement incorporés à sa personne mystique, enfants de Dieu admis à l'héritage du Père et dans la plénitude du salut ; vous êtes par là même enfants de Marie dans le sens complet du mot.

Appartenez-vous encore à l'Église militante ; justes et saints devant Dieu, membres vivants du Christ vivant ; vous aussi vous êtes enfants de Marie ; mais dans la période de formation. En saluant Marie comme votre mère, rappelez-vous que vous pouvez encore être arrachés de ses bras maternels, non par sa faute, mais par la vôtre ; comme vous pouvez être séparés de l'amour de Dieu, de la personne mystique du Christ, et perdre le salut.

Faites-vous partie des fidèles, mais retenus dans les liens du péché, Marie voit encore en vous son fils ; un fils qui pour l'heure ne l'est que bien imparfaitement, comme il participe imparfaitement à la vie de Jésus-Christ, c'est-à-dire à la vie surnaturelle, qu'il ne possède qu'en préparation. Et cet infidèle, qu'il le soit par le hasard de sa naissance ou par

(1) S. Thom., 3 p., q. 8, a. 3.

sa propre malice, Marie ne l'a pas rejeté comme un étranger. Il pourrait lui crier : Ma mère, dans la mesure qu'il peut appeler Dieu, son père, et Jésus-Christ, son frère. Il n'est dans le sein virginal de cette mère de miséricorde qu'à l'état de germe encore informe. Mais s'il ne met pas un obstacle invincible aux influences de son amour ; s'il ne contrecarre pas l'action du Saint Esprit qui repose en elle pour la rendre toujours féconde, viendra l'heure où Marie pourra dire aussi de lui, comme de ses autres enfants : « Me voici, moi et les fils que vous m'avez donnés ». En attendant ce bienheureux jour, la divine mère le regarde comme un fils à former ; elle le veut comme sien, et il ne dépend pas d'elle qu'elle ne l'engendre enfin de fait à la vie des enfants de Dieu. Qui donc n'est d'aucune manière, à aucun titre, l'enfant de Marie ? Le damné. Celui-ci elle ne le connaît pas ; son amour maternel, si incommensurable qu'il soit, ne l'enserme pas dans sa chaude étreinte ; elle ne suit même pas, comme la veuve de Naïm, ce mort qui fut autrefois son fils, pour appeler sur lui le bienfait de la résurrection. La raison, c'est qu'il est irrévocablement séparé du corps de Jésus-Christ, que la grâce qui régénère ne pourra jamais l'atteindre, et que Dieu sera toujours son juge impitoyable et jamais son Père (1).

(1) Auguste Nicolas, dans l'un de ses ouvrages sur la Mère de Dieu, a fait remarquer avec quelle énergie terrifiante la fresque du Jugement dernier, peinte par Michel-Ange, met en scène cette vérité. Au premier plan, c'est Jésus-Christ qui, d'un geste foudroyant précipite en enfer des milliers de damnés, et semble leur dire : Maintenant voici le jugement du monde. Retirez-vous de moi, maudits. Au second plan, on voit une femme qui se tient derrière Jésus. Cette femme, c'est la compatissante Marie qui, contemplant la colère de son Fils, semble dire à son tour : Rien ne peut désormais le fléchir, ni satisfaction, ni miséricorde, ni prières. Elle ne se jette pas entre eux et Lui ; elle reste en arrière, immobile et silencieuse. « L'aspect de cette finale, ajoute l'auteur, donne le frisson. Car ce qui exprime le mieux les angoisses du dernier jour, ce

Voilà donc les deux termes extrêmes de la maternité spirituelle de Marie : d'un côté, les réprouvés, de l'autre, les bienheureux du ciel. Entre ces deux termes s'échelonnent à des degrés inégaux les enfants de cette mère à jamais bénie. Et cela suffit à nous faire entendre les différentes expressions employées par les Saints, quand ils parlent des enfants de Marie. Leur but n'est pas d'exclure du privilège d'enfant ceux qui n'ont pas atteint soit la foi, soit l'état de grâce, soit la gloire céleste; tout au plus veulent-ils signaler l'inégalité de perfection suivant laquelle est possédé ce privilège.

II. — Or, ce n'est pas seulement des hommes qui sont venus à l'existence après elle, que la bienheureuse Vierge est la mère; elle l'est aussi de tous ceux qui l'ont précédée, dès l'origine des siècles. C'est un dogme de notre foi que, depuis la promesse du Libérateur faite au genre humain déchu, toute grâce et tout pardon dépend du Dieu fait homme. Ce que prêchait saint Pierre aux Juifs, « qu'il n'y a de salut en aucun *autre* : car nul autre nom (que celui de Jésus) n'a été donné sous le ciel aux hommes par lequel nous devons être sauvés » (1), est vrai, sans exception, pour tous les temps.

Montez au ciel et vous entendrez l'universalité des élus chanter en chœur devant l'Agneau : « Vous êtes digne, Seigneur, de recevoir le Livre et d'en ouvrir les sceaux, parce que vous avez été mis à mort, et

n'est pas de penser que le monde est en ruines, et que Dieu est courroucé; c'est de rappeler que la douce voix de Marie ne se fait plus entendre pour les pécheurs (qui ne lui sont plus rien), et que (voulût-elle parler), elle ne serait pas écoutée ».

(1) Act., iv, 12.

que vous nous avez rachetés pour Dieu par votre sang, de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation. Et vous avez fait de nous un royaume et des prêtres pour notre Dieu... » (1). Et c'est dans ce sens que « l'Agneau a été immolé dès l'origine du monde » (2) : immolé, non pas en réalité, mais dans la prescience et dans la volonté du Père; immolé de telle sorte que c'était dès lors, en considération de son sang et de ses mérites, que Dieu répandait sur les hommes et sa grâce et son Esprit. Or, s'il n'y eut jamais de sanctification en dehors de la victime du Calvaire, ne voyez-vous pas quelle est la part de la bienheureuse Vierge dans le salut des antiques générations, puisque c'est d'elle que le monde a reçu le Sauveur, et qu'elle l'a suivi jusque dans son immolation ?

De même que les justes, antérieurs à la venue du Rédempteur universel des hommes, ne furent pas sanctifiés indépendamment de ses mérites futurs, de même aussi la foi du même Rédempteur fut pour eux, comme elle l'est pour nous, nécessaire au salut. « Quoique le Christ ne fût pas encore incarné de fait au temps des patriarches de l'ancien Testament, l'Incarnation existait déjà dans les préordinations divines et dans leur foi, dans cette foi par laquelle ils furent justifiés : car les temps sont changés, mais non la foi, dit saint Augustin (3); pourtant les ruisseaux de la grâce coulaient alors moins abondants que de

(1) Apoc., v, 9, 10.

(2) Apoc., xiii, 8.

(3) *Ea quippe fides justos sanavit antiquos, quae sanat et nos, id est, Mediatoris Dei et hominum, Hominis Jesu Christi; fides sanguinis ejus, fides crucis ejus, fides mortis et resurrectionis ejus.* August., *De natura et grat.*, c. 44. P. L. XLIV, 272.

nos jours, parce que les sources des sacrements de la nouvelle Alliance n'étaient pas encore ouvertes, ni l'obstacle enlevé, qui fermait l'entrée du ciel aux fils d'Adam, le pécheur » (1). Ainsi parle saint Thomas, et, avec lui, toute la théologie catholique.

Il faut pourtant le remarquer, cette foi plus ou moins *explicite* dans ceux que Dieu avait plus spécialement destinés à conserver le dépôt de la révélation, ne devait pas nécessairement l'être dans tous autres. Il leur suffisait « de se confier à la providence par une foi *implicite*; c'est-à-dire, de croire que Dieu délivrerait les hommes suivant les modes qui lui plairaient, et de la manière que son Esprit l'avait fait connaître à ceux qu'il pouvait avoir honorés de ses révélations » (2). Telle est l'importance de cette doctrine que le docteur Angélique la reprend encore dans ses commentaires sur la sainte Écriture. « Après la chute de notre premier père, il n'est personne à pouvoir être délivré du péché d'origine sans la foi du Rédempteur. Mais cette foi s'est diversifiée quant au mode de croire suivant la différence des temps et des états. Pour nous qui sommes venus après l'accomplissement du grand mystère, l'obligation de le croire est plus grande qu'elle ne le fut pour ceux qui l'ont précédé. Même avant la venue du Christ, il en était qui devaient le croire plus explicitement; à savoir, les patriarches, *majores*, et ceux à qui Dieu l'avait spécialement révélé. De même, en ceux qui vécurent sous la loi mosaïque, la foi du mystère devait l'emporter sur celle des hommes qui vécurent avant

1) S. Thom. in III, *Sent.* D. 13, q. 2, a. 2, sol. 2, ad 4; cf. D. 25, q. 2, a. 2, sol. 2.

(2) S. Thom., 2-2, q. 2, a. 7, ad 2; col. q. 1, a. 7 tot.

la loi; car ils avaient dans leurs sacrements autant de figures qui représentaient le Christ et son sacrifice. Quant aux gentils qui furent sauvés, il leur suffisait de croire en un Dieu rémunérateur, parce que la rémunération promise n'est que par le Christ. Ce faisant, ils avaient la foi implicite au Médiateur » (1).

En résumé, nulle justification non seulement sans les mérites, mais sans la foi du Christ Rédempteur, parce que, toute justification depuis la chute originelle venant de lui, nous ne pouvons être sauvés sans nous unir à lui. Or, le principe de cette union est, de notre part, la foi. Mais si la foi du Christ est nécessaire, il

(1) S. Thom., in *ep. ad Hebr.* c. XI, l. 2.

Nulle part saint Thomas n'a plus largement exposé ces points doctrinaux que dans ses *Questions de la Vérité*. Il commence par donner la notion de la foi explicite et de la foi implicite. Pensez-vous actuellement à quelque principe universel, vous avez la connaissance *implicite* des conclusions particulières qu'on peut en déduire; et vous en aurez la connaissance *explicite*, alors que, les ayant déduites, vous les regarderez en elles-mêmes. Ainsi nous croyons explicitement les vérités révélées, qui sont actuellement sous le regard de notre intelligence; par contre, nous les croyons seulement d'une manière implicite, quand nous adhérons à d'autres vérités dans lesquelles elles sont renfermées comme des conclusions dans leurs principes. Par exemple, celui qui croit fermement que la foi de l'Église est vraie, croit d'une foi comme implicite tous les articles particuliers qui sont compris dans cette doctrine.

« Or, continue le saint docteur, de même qu'un homme individuel peut progresser avec l'âge et les degrés de culture dans la foi explicite de la révélation, ainsi en est-il du genre humain... La plénitude des temps est pour ce dernier, comme la maturité de l'âge; c'est pourquoi de notre temps les *majores*, c'est-à-dire, les maîtres de la doctrine religieuse, doivent croire explicitement tout ce qui est de la foi. Mais au temps de la Loi et des Prophètes, ces maîtres, *majores*, n'étaient pas obligés de croire tout explicitement: toutefois la foi explicite était alors plus étendue qu'elle ne l'était avant cette époque. Donc, dans l'état qui précéda le péché, il n'y avait pas nécessité pour les hommes de croire explicitement la doctrine du Rédempteur, parce que le Rédempteur n'était pas encore nécessaire. Pourtant, ils la croyaient implicitement dans le dogme de la divine Providence, en tant qu'ils croyaient que Dieu fournirait à qui voudrait l'aimer toutes choses nécessaires au salut... Mais après le péché, jusqu'au temps de la grâce, les *majores* étaient tenus d'avoir la foi explicite du Rédempteur; quant aux simples, *minores*, il leur suffisait d'y croire implicitement, soit dans la foi des patriarches et des prophètes, soit dans la croyance à la providence divine... ». S. Thom., de *Veritate*, q. 14, à. 11; col. q. 18, a. 3, ad 4.

faut en dire autant, toute proportion gardée, de la croyance à la Mère du Christ : car celle-ci, d'après l'ordre des divins conseils, est nécessairement connexe avec celle-là (1). C'est pourquoi nous voyons la révélation de la mère aller généralement de pair avec les manifestations prophétiques du Fils (2). Nous voilà donc reveus à cette vérité manifeste que le salut des hommes, à partir des divines promesses faites à l'humanité coupable et déchue, dépendait non seulement du nouvel Adam, mais de la nouvelle Ève, son inséparable compagne. N'est-ce pas assez pour affirmer, comme nous l'avons fait, son droit de maternité sur les hommes, durant la longue série des siècles qui précéda l'Incarnation du Fils de Dieu, son Fils ?

Aussi bien, trouvons-nous mille témoignages pour confirmer expressément ce droit de maternité. J'en citerai quelques-uns pris, pour ainsi dire, au hasard. Écoutons en premier lieu saint Bernardin de Sienne. Expliquant à sa manière le symbolisme des douze étoiles que saint Jean vit au front de la bienheureuse Vierge : « La seconde, écrit-il, est une étoile de *préservation*. Marie, pendant des millions d'années avant sa naissance, a sauvé de la destruction d'abord et principalement Adam et Ève, et puis leur postérité tout entière. Nos premiers parents, en effet, par leur révolte avaient mérité non pas seulement la mort, mais l'anéantissement ; et de même que Dieu n'avait pas épargné les Anges, il pouvait châtier sans espérance de

(1) Voir I^{er} P., l. II, ch. 1, tout entier ; t. I, pp. 115, suiv.

(2) *Ibid.*, pp. 120, 121, 130. De là vient que les espérances et les aspirations messianiques furent toujours en même temps des espérances et des aspirations marianites, a dit Hettinger, dans son *Apologie du Christianisme*. C. 9, t. III, p. 560. Cf. Passaglia, *de Immac. B. V. M. Conceptu*, S. V, n. 381, sqq.

pardon les péchés des hommes (1). Mais il eut pitié de ceux-ci par la dilection très singulière qu'il eut pour la Vierge ; car, de toute éternité, il l'aima d'un amour d'excès sur toute créature, l'humanité qu'il devait s'unir personnellement seule exceptée. Voilà pourquoi nos premiers parents furent préservés de la destruction qu'ils avaient méritée. Cette bénie Vierge était séminalement en eux, puisqu'elle devait naître un jour de leur descendance, et que d'eux aussi devait naître virginalement par elle le Fils de Dieu, Jésus-Christ, Notre Seigneur. Ce fut là ce qui leur valut la divine miséricorde ; car, si Dieu les eût fait périr, ni la Vierge ne serait née, ni, par conséquence, le Christ n'eût revêtu notre chair. Donc, c'est grâce à cette très noble créature que Dieu sauva nos premiers ancêtres de leur révolte.

« En considération d'elle encore Noé fut délivré des eaux du déluge ; Abraham, des armées de Chodorlahomor ; Isaac, de la persécution d'Ismaël ; Jacob, des mains d'Esau ; le peuple juif, de la fureur de Pharaon. Et, pour tout dire en un mot, toutes les délivrances et tous les pardons octroyés dans l'ancien Testament, Dieu les accorda, sans nul doute, pour l'amour de cette Vierge mille fois bénie, qu'il avait éternellement prédestinée, de préférence à toute autre créature » (2). Assurément, c'est là dire avec assez de clarté que la maternité de Marie reflue sur toutes les générations, jusqu'à l'origine des temps.

(1) Il y a pourtant de très graves convenances qui militaient pour la nature humaine, de préférence à la nature angélique. Cf. saint Thom., in III, D. 20, q. 1, a. 1 ; D. 1, q. 1, a. 2 ; in II, D. 7, q. 1, a. 2 ; — S. Bonav., in II, D. 17, p. 1 a. 1, q. 1, etc. ; — Petau, *de Incarn.*, L. XII, c. 10, n. 6, sqq.

(2) S. Bernard. Sen., *Serm. pro festivitt. B. V. M. Sermo 4 de Nativit. SS. V.*, a. un., c. 2. t. IV, p. 94 (Lugduni, 1650).